

**Commune de LE QUILLIO**  
**Compte rendu**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du Mercredi 21 juin 2017**

**Projet d'Aménagement de la Zone Humide**

Monsieur le Maire présente les plans concernant le projet d'aménagement de la zone humide le long de la RD 35.

L'estimatif du projet s'élève à 108446.25 € HT soit 130135.50 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**-APPROUVE** le projet d'aménagement de la zone humide

**Appel à candidature : Dynamisme des Bourgs ruraux en Bretagne**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la commune envisage de candidater à l'appel à projet lancé par la Région Bretagne et portant sur le dynamisme des Bourgs ruraux en Bretagne.

Monsieur le Maire rappelle les enjeux pour la commune de participer à ce type de projet. En effet, dans un contexte où les bourgs ruraux possèdent de nombreux atouts mais doivent relever d'immenses défis, il apparaît nécessaire qu'ils puissent se doter d'un projet global, intégré, co-construit et animé. Un tel projet est l'occasion de renforcer une dynamique d'innovation sociale et de s'inscrire dans une stratégie territoriale plus large et cohérente.

Monsieur le Maire indique que dans l'hypothèse où le dossier de candidature serait retenu, la commune pourrait bénéficier de subventions pour la réalisation de ces projets.

En effet cet appel à candidature partenarial (Région +Etat+ Caisse des dépôts + Etablissement Public Foncier de Bretagne) permet de mobiliser des financements et de l'ingénierie.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a rencontré le 13 juin dernier Monsieur BELORGEY du CAUE ainsi que Madame Cécile LANDURE du service urbanisme de la Communauté de Communes afin d'échanger sur les projets structurants de la commune qui sont détaillés dans le dossier de candidature.

Monsieur le Maire présente le dossier de candidature à l'assemblée et indique au Conseil municipal que le Conseil communautaire a donné un avis favorable sur le soutien de la communauté de communes au projet présenté par la commune du Quillio.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 06 juin 2017,

Considérant les enjeux d'un tel projet,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**-APPROUVE** le dossier de candidature présenté par Monsieur le Maire

**-DONNE tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour que la commune candidate à l'Appel à projets « Dynamisme des Bourgs ruraux en Bretagne ».

### **Signalétique : Acquisition d'un radar pédagogique**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des différents devis reçus en mairie pour l'acquisition d'un radar pédagogique.

Considérant les différents devis, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**-DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise Elancité domiciliée à Orvault (44) pour un montant de 2207 € HT.

**-DONNE tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour solliciter le Conseil Départemental à hauteur de 30% du montant HT de la dépense au titre des Amendes de police.

### **Location de la parcelle cadastrée ZB 78 située à Lorette**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Monsieur Hervé BRIEND a souhaité renoncer à la location de la parcelle ZB 78 considérant la cessation de son activité.

Suite à cette renonciation, Monsieur Sébastien LE BRIS a fait part en mairie de son souhait de louer cette parcelle.

Considérant le courrier de Monsieur Hervé BRIEND dénonçant la convention d'occupation précaire pour la parcelle ZB 78,

Considérant le courrier de Monsieur Sébastien LE BRIS sollicitant Monsieur le Maire pour louer la dite-parcelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**-DECIDE** de louer la parcelle cadastrée ZB 78 pour une superficie de 7600m<sup>2</sup> au prix de 100 €/hectare.

**-DONNE TOUT POUVOIR** au Maire pour signer la Convention d'occupation précaire.

### **Questions diverses**

#### **Démission de Philippe CADOUX, Conseiller municipal**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la démission de Monsieur Philippe CADOUX est effective. La copie du courrier de Monsieur CADOUX a été transmise en Préfecture.

#### **Cimetière : concession dans le cimetière communale – demande de Mme LE POTTIER Marie-Madeleine**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du courrier reçu de Madame LE POTTIER Marie-Madeleine sollicitant la mairie pour une concession dans le cimetière communal.

Considérant la demande de Madame LE POTTIER Marie-Madeleine,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**-AUTORISE**, à l'unanimité l'attribution d'une concession dans le cimetière communal à Madame Marie-Madeleine LE POTTIER.

### **Agriculture : Avis du Conseil municipal sur le transfert d'une partie de l'élevage de Monsieur Cyril JAGLIN**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que Monsieur Cyril JAGLIN souhaite transférer une partie de son élevage situé au Penher vers le site de Kermorleven.

Monsieur le Maire ajoute qu'il les a accompagnés à la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations).

Le Conseil municipal doit se prononcer sur ce transfert vers le site de Kermorleven d'une partie de l'élevage de Monsieur Cyril JAGLIN.

Considérant le projet de Monsieur Cyril JAGLIN,

Considérant que ce transfert consiste à déplacer une partie de l'élevage situé à proximité du bourg vers une zone agricole excentrée du bourg,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**-EST FAVORABLE** pour ce transfert d'une partie de l'élevage situé actuellement au Penher et transféré à kermorleven.

### **Voirie 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de voirie 2017 vont être réalisés selon le planning suivant :

-préparation des travaux : du 10 au 13 juillet 2017

-enrobée et finitions : du 24 au 28 juillet 2017

### **Assainissement collectif : inspection caméra des réseaux EU-contrôle de branchement**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que lors du bureau communautaire du 4 avril 2017, il a été décidé de poursuivre et de généraliser la phase d'état des lieux et de diagnostic des réseaux et des équipements épuratoires qu'ils soient communaux ou communautaires.

Cette première étape vient préparer la prise de compétence « eau et assainissement » prévue en 2020. Elle permettra à l'EPCI de préparer l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Investissement réseaux et de calculer la période de lissage de la tarification assainissement.

Loudéac Communauté Bretagne Centre propose d'organiser un premier groupement de commande 2017 portant sur une consultation « diagnostic des réseaux d'assainissement et contrôle des branchements » :

Vu la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, Considérant la prise de compétence « eau et assainissement » par la Communauté de communes en 2020 et la préparation de cette prise de compétence,

Considérant les différents lots constituant le groupement à savoir :

-lot 1 : Inspection visuelle et télévisuelle des réseaux d'assainissement

-lot 2 : Inspection nocturne

-lot 3 : Contrôle de branchements assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**-DECIDE**, d'intégrer, de manière ferme le groupement de commande pour le lot 3 « Contrôle de branchements assainissement » et d'intégrer sous réserve du montant des travaux à réaliser, le lot 1 « Inspection visuelle et télévisuelle des réseaux d'assainissement ».

### **Aménagement des Lavoirs : Lavoir pont de la Messe**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du programme de réhabilitation des Lavoirs, le Lavoir du pont de la Messe a été aménagé.

Monsieur le Maire indique que le Comité des fêtes a effectué les travaux de réhabilitation du Lavoir et que la commune a financé les matériaux nécessaires à la reprise du Pont.

### **Demande de Monsieur Fabien POUVREAU : installation d'une clôture**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal que Monsieur Fabien POUVREAU a sollicité la commune pour installer une clôture sur le terrain communal qui borde sa propriété.

Considérant la demande de Monsieur Fabien POUVREAU,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**-EST DEFAVORABLE** à la demande de Monsieur POUVREAU.

**-RAPPELLE** à Monsieur POUVREAU qu'il doit respecter la limite de propriété et les conditions d'implantation d'une clôture figurant dans le règlement du PLU.

### **Patrimoine : Restauration du mobilier de l'Eglise**

Monsieur le Maire indique que la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Architecte Frédérique LE BEC ont fait parvenir à la mairie un estimatif concernant la restauration du mobilier de l'église et de l'édifice. Cet estimatif vient en complément de la restauration des Toiles du Chœur. En effet le lot 01 « Toiles peintes et peintures murales » pour un montant de 124 282 € HT a déjà été validé par le Conseil municipal et la restauration est en cours.

L'estimatif de ces travaux complémentaires s'élèvent à 110 732 € HT et se décompose de la manière suivante :

-lot 02 : restauration des Lambris peint et polychromies pour un montant de 84 000 € HT.

-lot 03 : restauration des statures pour un montant de 7 460 € HT.

-lot 04 : restauration des vitraux : 10 960 € HT

-lot 05 : restauration de la maçonnerie : 2 945 € HT

-lot 06 : restauration de la Charpente : 5 367 € HT

Considérant les différents lots détaillant les travaux supplémentaires qui devront être réalisés sur le mobilier et l'édifice de l'église,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**-APPROUVE** les travaux complémentaires à réaliser pour un montant de 110 732 € HT.

**-DONNE tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour solliciter les partenaires institutionnels pour les subventions à savoir :

-La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à hauteur de 50% du montant HT des travaux soit 55 366 €.

-la Région à hauteur de 20% du montant HT des travaux soit 22 146 €

-le Département à hauteur de 10% du montant HT des travaux soit 11 073 €